

Point de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 12 décembre 2025.

VU le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2 ;

VU les statuts de l'université d'Orléans ;

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du vendredi 12 décembre 2025.

Ledit procès-verbal est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 12 décembre 2025.

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	21
Membres représentés :	3
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 17 avril 2026

Le Président de l'Université



Éric BLOND



Procès-Verbal du Conseil d'administration

Séance du 12 décembre 2025

ORDRE DU JOUR :

Informations générales.

POLITIQUE GENERALE

1. Présentation du Budget Initial 2026.
2. Révision des statuts de l'IUT d'Orléans.

POLITIQUE FORMATION ET VIE ETUDIANTE

3. Dossier d'accréditation de l'INSPÉ CVL pour les Masters Enseignement et Education (M2E).
4. Création du Diplôme Inter-Universitaire Nutrition Alimentation Santé, en partenariat avec l'université de Tours.
5. Eléments réglementaires au titre de la campagne Parcoursup.
6. Eléments réglementaires au titre de la campagne Mon master 2026.
7. Programmation 2026 des actions financées par la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC).
8. Propositions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) (Commission du 6 novembre 2025).

POLITIQUE RECHERCHE

9. Création de l'unité mixte de recherche Université d'Orléans - INSERM « Thérapies Innovantes et Nanomédecine ».
10. Contribution aux dépenses mutualisées des projets et prestations de recherche.
11. Principes de gestion des « ressources propres banalisées » des laboratoires de recherche.

AFFAIRES GENERALES

12. Actualisation des critères et modalités d'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA).
13. Plafond maximum de décharge attribué par l'établissement au titre de l'aménagement de service des enseignants affectés à l'université pour l'année 2026-2027.
14. Nombre de semestres attribués par l'établissement au titre des congés de recherches ou de conversions thématiques pour l'année 2026-2027.
15. Présentation dans le cadre de la délégation de pouvoir du Président accordée par le Conseil d'Administration : tarifs et marchés 2025.

Synthèse des présences et représentations :

Membres du Conseil d'administration :	Présence	Procuration donnée à :
Etudiants		
BEDU Elodie	Présente	
<i>BA Abou</i>		
CACHOT Jeanne	Excusée	
<i>TURLEQUE Chloé</i>	Présente	
FOUQUET Iris	Présente	
<i>GABIN Léna</i>		
LAPORTE Arthur	Excusé	
<i>NATALI Maelys</i>	Excusée	
MOREAU Simon	Excusé	Mme FOUQUET
<i>FOURNIAU Mathys</i>	Excusé	
RAGUENET DE SAINT ALBIN	Excusé	
<i>LE MENE Quentin</i>	Présent	
Professeurs et assimilés		
ABOUDA Lotfi	Présent	
ANDREAZZA Caroline	Présente	
BALAN Lavinia	Présente	
BLOND Éric	Présent	
CAIOZZO ROUSSEL Anna	Présente	
DE PERSIS Stéphanie	Excusée	Mme BALAN
LEGER Christophe	Présent	
ZOUKOUA Éric-Alain	Présent	
Autres EC, enseignants et chercheurs		
CATEL David	Présent	
EGUETHER Thibaut	Présent	
HENNINGER Aline	Présente	
MATHIEU Nathalie	Présente	
PARET Karine	Présente	
PIERFELICE Vittoria	Présente	
TREPPOZ Armelle	Présente	
TRICARD Elodie	Excusée	Mme HENNINGER
Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques		
BION David	Présent	
BOCHE Alexis	Présent	
LARIGAUDERIE Thierry	Présent	
MARTINS DA SILVA Rosa	Présente	
RICHET Delphine	Présente	
ROIGNOT Amélie	Présente	
Personnalités extérieures		
BESNIER Anne	Présente	
<i>MERCIER Romain</i>		
GAIL France-Aimé	Excusée	
HAMON Ludovic	Présent	
LABADIE Nadia	Excusés	
<i>MALBO Gérard</i>		
MONTILLOT Florent	Présent	
<i>PICARD Fanny</i>		
PILLIERE Henry	Présent	
REY Julien	Excusé	M. LARIGAUDERIE

Quorum (début de séance) : le quorum est atteint.

- Nombre de présents : 28 / Nombre de procurations : 4.

Invités permanents :

M. ARTUSO, Directeur de cabinet.
Mme COUILLANDRE, Directrice de l'EUK-CVL
M. GASPARD, Directeur Général des Services adjoint aux ressources
Mme LORIOT, Directrice Générale des Services Adjointe à la Formation et à la Vie Etudiante.
Mme MAGNERON, Directrice de l'INSPE
M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités.
M. MOAL, Vice-président délégué à la vie des campus
M. RINGUEDE, Vice-président CFVU
Mme RUILIER, Directrice Générale des Services.

Invités au titre de la séance (par ordre alphabétique) :

Mme BERMONE, Responsable du Budget à la DAF
M. FASQUEL, Directeur du Département d'Etudes Hispanophones
Mme FELLAH, Responsable du Pôle Enseignants, enseignants-chercheurs (DRH)
Mme MOULISSON Lola, étudiante
Mme MORET, Directrice des Ressources Humaines
Mme PELAGE, Directrice du laboratoire REMELICE
Mme PICHON, Porteuse du projet de création InTheRNA
Mme RAMBERT, Directrice des Affaires Financières

Secrétariat de séance assuré par :

Mme CAILLAUD, secrétaire du cabinet.
Mme KRUMHORN, Cheffe de cabinet.

La séance démarre à 8h54.

Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

Informations générales :Visite ministérielle à Châteauroux :

Le Président informe les membres de la visite du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Espace (ESRE) à Châteauroux, le 21 novembre 2025. La visite de l'IUT a été jugée très positive, tant par le Ministre que par les acteurs locaux. Le Président explique que le Maire de Châteauroux a, à cette occasion, découvert l'ampleur et la diversité des activités de l'IUT. Un travail reste à mener pour mieux faire reconnaître la présence et l'importance de la recherche sur les campus de proximité, ceux-ci étant encore trop souvent perçus comme des structures uniquement d'enseignement. Aucune annonce spécifique de soutien aux campus de proximité n'a été faite par le Ministre, ce qui n'a pas surpris le Président.

Chaire des sœurs Mirabal et relations avec la République dominicaine :

Le Président revient sur l'anniversaire de la chaire des sœurs Mirabal, célébré le 26 novembre 2025, à l'occasion duquel l'ambassadeur de la République dominicaine a été accueilli. Un mémorandum d'entente a été signé en vue d'un rapprochement avec le musée dédié aux sœurs Mirabal en République dominicaine.

Une convention avec l'État de la République dominicaine, et plus particulièrement avec son ministère de l'Enseignement supérieur, doit, par ailleurs, être signée avant la fermeture de l'établissement, conformément aux engagements pris. Il s'agit d'un accord inédit, conclu directement entre un État et une université, permettant l'attribution de bourses à des étudiants dominicains pour suivre des formations de master et de doctorat à l'Université d'Orléans. Ce dispositif ne sera pas limité aux disciplines liées à la chaire Mirabal, mais ouvert à l'ensemble des champs disciplinaires. Les premières estimations font état de deux bourses de doctorat par an et de deux à trois bourses de master, ce qui représente une opportunité significative au regard de la rareté des financements disponibles. Une contrepartie possible consistera en des missions ponctuelles d'enseignants-chercheurs en République dominicaine.

Séminaire établissement du 27 novembre sur les relations internationales :

Le séminaire établissement consacré aux relations internationales s'est tenu récemment et a été jugé très satisfaisant. Le Président remercie les participants et souligne que plusieurs axes de travail ont été identifiés pour améliorer les actions de l'établissement dans ce domaine. La présence d'Emmanuelle GARNIER, Présidente du Forum Campus France, a été particulièrement appréciée.

La Conférence régionale de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante :

La première Conférence régionale de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante s'est tenue le 1^{er} décembre 2025, coprésidée avec la Région. Le Président remercie la Région pour son engagement et souligne la forte mobilisation des acteurs, l'hémicycle régional ayant affiché complet. Les échanges étaient riches et constructifs. Une deuxième édition est d'ores et déjà prévue, qui porterait davantage sur l'articulation entre recherche et formation.

Nuit de l'Orientation :

La Nuit de l'Orientation, organisée le 4 décembre 2025, a rassemblé environ 7 000 personnes entre 18h et 21h, ce qui constitue une fréquentation très élevée. Si cet événement vise également à valoriser les métiers de l'université, il a été constaté que le public interroge davantage sur des questions liées aux formations. Un travail reste à mener pour mieux faire connaître la diversité des métiers au sein de l'établissement.

Salon de l'Étudiant :

Le Salon de l'Étudiant a également rencontré un fort succès, avec une fréquentation importante. Une visite officielle du Maire a eu lieu sur les stands de l'université.

Classement de la revue *L'Étudiant* :

Selon le classement annuel de la revue *L'Étudiant*, la ville d'Orléans, désormais classée dans la catégorie des villes de 20 000 à 40 000 étudiants, s'est positionnée directement à la troisième place au niveau national. Ce résultat très satisfaisant constitue un indicateur positif de l'attractivité de l'Université d'Orléans.

Relations internationales – Coopération avec la Croatie :

Le Président informe avoir été invité à participer à un déjeuner officiel à l'occasion de la visite officielle à Paris du Premier ministre croate, accompagné d'une délégation ministérielle et de conseillers.

Cette rencontre a permis d'échanger sur les coopérations universitaires existantes. L'Université d'Orléans dispose déjà de plusieurs diplômes en partenariat avec des établissements croates, et une volonté a été exprimée de part et d'autre de développer davantage ces formations conjointes. Le Président explique que ces collaborations fonctionnent actuellement de manière satisfaisante et que leur renforcement constitue une opportunité positive pour l'établissement. Il note toutefois que, lors des échanges informels portant sur l'enseignement supérieur français, le sujet principalement évoqué a été celui des droits d'inscription, en particulier des droits différenciés, thème jugé réducteur au regard de la diversité des enjeux du secteur.

Assises sur le financement de l'enseignement supérieur :

Le Président rappelle que le ministre de l'ESRE a récemment annoncé l'organisation prochaine d'assises sur le financement de l'enseignement supérieur, et plus spécifiquement des universités. Il est probable que la question des droits d'inscription y soit abordée.

Ces assises seront co-présidées par deux personnalités :

- M. Gilles ROUSSEL, ancien président de la Conférence des présidents d'université et actuel président de l'Université Gustave Eiffel. Le Président souligne sa connaissance approfondie du fonctionnement des universités et de leurs contraintes, ainsi que la confiance que suscitent ses positions.
- M. Jérôme FOURNEL, haut fonctionnaire issu de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) et de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC), ayant exercé notamment au Fonds Monétaire International (FMI) et à Bercy, reconnu pour son expertise en matière de finances publiques. Il est identifié comme apportant une approche centrée sur la maîtrise budgétaire.

Le Président indique que ces assises devraient débiter en février et s'étendre sur une durée d'au moins deux mois. L'objectif affiché est d'aboutir à un constat partagé sur la situation financière des universités, alors que des divergences d'analyse persistent actuellement avec le ministère.

Vœux de l'Université :

Le Président invite les membres du Conseil à noter la date des vœux de l'Université d'Orléans, qui se tiendront le 8 janvier 2026 à 16 h, sur le site Galilée de Polytech. À cette occasion, des remises de palmes académiques seront également organisées. Le Président encourage les membres à être présents afin d'honorer les collègues distingués.

Composition du Conseil d'administration :

Le Président rappelle que le siège réservé au représentant d'un lycée de la Métropole orléanaise comportant des classes d'enseignement supérieur est actuellement vacant, à la suite du départ à la retraite de Mme OULD, proviseure du lycée Pothier.

Un appel à candidatures va être publié de manière imminente sur le site internet de l'Université. La convocation du Conseil d'administration prévue le 30 janvier précisera les modalités, et l'élection du nouveau membre aura lieu lors du Conseil d'administration du 6 février. Le Président précise que le nombre de candidats potentiels est limité, mais que la procédure réglementaire sera intégralement respectée. L'appel à candidatures officiel est prêt et précisera notamment la date et l'heure limite de dépôt des dossiers.

A la suite de ces informations et après annonce du quorum, le Président propose de démarrer l'étude des points de l'ordre du jour.

POLITIQUE GENERALE

1. Présentation du Budget Initial 2026.

Le Président souligne le caractère particulièrement complexe de la construction du budget 2026, élaboré sur la base de plusieurs hypothèses incertaines, longuement discutées en commission des moyens. Il détaille les deux hypothèses structurantes du budget. Concernant la Protection Sociale Complémentaire (PSC) d'une part. La PSC a été inscrite en recettes et en dépenses, avec une hypothèse de mise en œuvre à compter du 1er mai 2026. Cette hypothèse ne correspondait pas pleinement aux attentes initiales du ministère, mais a fait l'objet d'échanges approfondis avec le rectorat et a finalement été acceptée. Il est rappelé qu'il s'agit toutefois d'une hypothèse, susceptible d'évolution. Concernant la compensation du CAS-pension, d'autre part. Le budget a été construit sur une hypothèse de compensation à hauteur de 40 %. Le Président indique que le Parlement a récemment voté une augmentation de l'enveloppe de compensation, qui pourrait porter ce taux à 70 %, sous réserve de validation par la commission mixte paritaire. Il est toutefois précisé que cette hausse s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe globale ministérielle constante, impliquant mécaniquement des redéploiements internes, sans garantie d'amélioration nette pour les établissements.

Le Président rappelle que, comme l'université, le rectorat ne dispose pas à ce jour de la notification définitive de la dotation 2025, ni d'informations consolidées sur la dotation 2026. Les échanges avec le rectorat se sont donc appuyés sur des hypothèses transmises par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Certaines orientations initiales, notamment la non-inscription de certaines actions spécifiques, ont été discutées. L'université a fait le choix d'inscrire des actions déjà fortement engagées, hypothèses jugées raisonnables et acceptées par le rectorat, bien qu'elles ne correspondent pas strictement aux demandes initiales.

Le Président insiste sur le fait que le budget présenté vise à être le plus sincère et réaliste possible dans un contexte d'incertitude nationale forte.

Il rapporte, par ailleurs, des échanges tenus au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), laissant envisager un possible recours aux services votés jusqu'au printemps, voire jusqu'au mois de juin, en l'absence de vote du budget de l'État. Cette perspective est jugée préoccupante et peu compatible avec les contraintes opérationnelles des établissements. Dans ce contexte, le Président souligne que le budget voté aujourd'hui constitue le cadre que l'université souhaite mettre en œuvre, tout en restant exposée à des ajustements significatifs en cours d'exercice.

Le Président informe le Conseil que le contrôleur budgétaire du rectorat considère que le budget 2026 est en équilibre réel, au regard des trois critères réglementaires définis à l'article R.719-61 du Code de l'éducation :

- Trésorerie en crédits de paiement hors investissement : 126,4 jours, pour un seuil réglementaire de 30 jours.
- Fonds de roulement : 48 jours, pour un seuil minimal de 15 jours.
- Ratio de masse salariale sur produits encaissables (ratio Dizambourg) : 82,4 %, pour un seuil d'alerte fixé à 83 %.

Des simulations complémentaires, intégrant des hypothèses plus pessimistes (notamment l'absence de financement de la PSC), montrent une trésorerie ramenée à 123 jours, un fonds de roulement à 46 jours et un ratio Dizambourg à 82,98 %, très proche du seuil critique.

Ces hypothèses cumulées sont jugées peu probables, mais elles soulignent l'extrême faiblesse des marges de manœuvre, en particulier sur la masse salariale.

Le Recteur formule en conséquence un avis favorable sur le projet de budget initial 2026, tout en appelant à une vigilance accrue sur l'évolution de la masse salariale, la conduite des campagnes d'emploi et la capacité d'autofinancement.

Le Président attire l'attention sur le ratio de couverture des investissements par la capacité d'autofinancement (CAF), qui s'établit à 19,6 %, proche du seuil d'alerte de 20 %. Cette situation s'explique notamment par les décaissements liés à de grandes opérations d'investissement, dont la Halle des sports, et anticipe des tensions similaires en 2027, avec notamment les décaissements prévus pour le site Madeleine.

Conformément à l'article R.719-65 du Code de l'éducation, le Conseil d'administration est formellement informé de ces éléments préalablement à la délibération.

Le Président souligne que l'obtention d'un avis favorable du rectorat constitue un élément essentiel et propose d'entrer dans la présentation détaillée des chiffres du budget 2026, suivie d'un temps d'échanges et de débats.

Il remercie enfin chaleureusement les équipes financières, et en particulier la Directrice des Affaires Financières (DAF) et la responsable du budget, pour leur mobilisation exceptionnelle et le travail réalisé dans des délais contraints, ayant nécessité plusieurs versions successives du budget.

Le Président invite Mme ANDREAZZA, Vice-présidente du Conseil d'Administration, M. GASPARD, Directeur Général des Services adjoint aux Ressources, Mme RAMBERT, Directrice des Affaires Financières, Mme BERMONE, responsable du budget à la DAF à présenter le Budget Initial 2026.

La présentation est jointe en annexe.

Le Président souhaite revenir sur les questions de fonctionnement, qu'il qualifie de particulièrement tendues ces dernières années. Il rappelle que, depuis deux à trois exercices, l'université cherche à plafonner les inscriptions budgétaires en fonctionnement autour de 30 millions d'euros. Or, le budget présenté prévoit désormais environ 30,9 millions d'euros, soit près de 31 millions d'euros. Le Président souligne l'écart constaté entre les crédits inscrits en fonctionnement (environ 31 millions d'euros) et les dépenses effectivement réalisées à ce stade de l'exercice (environ 28 millions d'euros). Cet écart, de l'ordre de 3 millions d'euros, a un impact direct sur le solde budgétaire affiché. Il explique que, si ce phénomène se reproduit en 2026, un solde budgétaire initialement négatif de -6,9 millions d'euros pourrait, à l'atterrissage, être ramené autour de -3,9 millions d'euros, voire devenir positif. Le Président insiste sur les conséquences négatives de ces écarts dans les discussions avec le ministère et les services de l'État, en particulier Bercy. Des budgets initiaux fortement déficitaires, suivis d'atterrissages excédentaires, nuisent à la crédibilité des établissements et alimentent l'idée selon laquelle les universités seraient structurellement mal gérées. Ce phénomène, observé à l'échelle nationale, contribue à masquer les effets de structure réels, estimés à environ 3 millions d'euros pour l'Université d'Orléans, et qui ne peuvent être compensés. Dans ce contexte, le Président appelle à une amélioration progressive de la sincérité des prévisions budgétaires, en particulier sur les dépenses de fonctionnement, afin de mieux refléter la capacité réelle de mise en œuvre de l'établissement. Il rappelle également que la maîtrise du fonctionnement conditionne la capacité à dégager des marges de manœuvre pour l'investissement.

Concernant l'investissement, il note un écart similaire entre prévisions et réalisations : sur environ 13 millions d'euros inscrits, les dépenses effectives devraient s'établir autour de 7 à 8 millions d'euros, générant là encore un solde positif non anticipé.

Le Président conclut en indiquant que, malgré un budget 2026 tendu, la situation de l'Université d'Orléans n'est pas catastrophique au regard du contexte national.

Il rappelle que plusieurs universités ont vu leur budget rejeté ou présentent des déficits beaucoup plus importants.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. MONTILLOT remercie le Président pour ces éléments de comparaison nationale, tout en soulignant que la situation reste préoccupante. Il rappelle l'implication financière importante des collectivités territoriales, en particulier de la Métropole et de la Ville d'Orléans, notamment à travers le financement du campus Madeleine à hauteur de 90 millions d'euros, indispensable à l'accueil de la faculté de médecine dans les locaux quittés par l'UFR DEG pour aller au centre-ville. Il interroge ensuite sur l'évolution et la lisibilité du fonds de roulement, en particulier sur la temporalité des engagements d'investissement. Il souligne que, si certains projets comme le campus Madeleine sont clairement identifiés dans le temps (avec une échéance autour de 2027-2028), d'autres investissements, évalués à environ 9,5 à 9,6 millions d'euros, manquent de visibilité quant à leur échéancier (2, 3, 5 ou 6 ans). Il note également que près de 5 millions d'euros d'investissements prévus en 2025 n'ont pas été réalisés, soit un taux de réalisation d'environ 60 %, ce qui appelle, selon lui, à une vigilance accrue dans la préparation budgétaire.

Le Président reconnaît que la question du fonds de roulement constitue aujourd'hui l'une des principales difficultés d'analyse budgétaire. Ce fonds intègre, en effet, des sommes fortement contraintes, gagées sur des engagements de long terme, comme la Halle des sports inscrite dans un contrat de plan État-Région (CPER), dont les crédits peuvent rester immobilisés plusieurs années sans pouvoir être redéployés. À l'inverse, d'autres programmes, tels que l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP), s'inscrivent dans des temporalités plus lisibles. L'ADAP, par exemple, est programmé sur une durée de six ans, conformément aux délibérations déjà votées par le Conseil. Le Président souligne cependant que l'ensemble de ces sommes est aujourd'hui agrégé dans le fonds de roulement, ce qui rend difficile l'identification de la part réellement disponible. Cette difficulté est partagée par l'ensemble des universités et tient également aux limites des outils de pilotage existants, y compris au niveau national. Il indique que les analyses actuellement produites reposent encore trop souvent sur une approche comptable statique, consistant à évaluer ce qui resterait si l'ensemble des crédits était dépensé immédiatement, approche qu'il juge inadaptée à une lecture dynamique des engagements pluriannuels.

Le Président précise que le fonds de roulement intègre notamment des crédits liés à des contrats de recherche, dont la durée s'étend généralement sur trois à quatre ans. Il rappelle que, lorsque les crédits sont affectés, leur durée d'utilisation est en principe d'un an. Concernant le programme Minerve, il indique qu'une échéance est clairement identifiée à l'horizon 2030. Pour les projets relevant de la programmation immobilière, la temporalité dépend étroitement du rythme d'avancement des chantiers. Il reconnaît que la Présidence souhaiterait elle-même disposer d'une vision plus fine et plus stabilisée sur ce point.

M. MONTILLOT indique que ces éléments lui paraissent à la fois rassurants et préoccupants.

Mme RAMBERT souligne que ces difficultés relèvent pleinement des enjeux de pilotage pluriannuel. Elle reconnaît la complexité liée à la coexistence de temporalités très diverses. Elle précise que certaines avances sur contrats de recherche ont une durée très courte (un an à un an et demi), les dispositifs de type France 2030 peuvent faire l'objet de prolongations et l'ensemble de ces crédits reste strictement fléché, ce qui impose une vigilance particulière afin d'éviter tout risque assimilable à une utilisation inappropriée des avances. Mme RAMBERT indique que, dans ce contexte, il est de sa responsabilité d'adopter une approche prudente et juridiquement sécurisée, reposant sur une photographie budgétaire à un instant donné, tout en conservant une capacité d'agilité dans la gestion.

Le Président souligne l'existence d'un débat de fond entre deux approches : une sécurisation excessive, qui rigidifie le budget et limite les marges de manœuvre malgré une trésorerie disponible, d'une part, et une gestion trop dynamique, qui pourrait être interprétée comme une pratique de « cavalerie », d'autre part. Il précise que la position actuelle de Bercy consiste à considérer que ce sont les dépenses qui doivent être fléchées et justifiées, et non les recettes, sous réserve que les projets initialement financés puissent être réalisés à leur terme. Il conclut que l'établissement se situe aujourd'hui sur une ligne d'équilibre, cherchant à concilier sécurisation juridique et gestion dynamique des ressources.

M. MONTILLOT interroge sur deux points complémentaires : le devenir des 5 millions d'euros d'investissements non consommés en 2025, et leur éventuelle intégration aux 9,5 millions d'euros d'investissements déjà identifiés et la possibilité de présenter, lors d'un prochain Conseil d'administration, une projection globale du Plan pluriannuel d'investissement (PPI), hors grands projets déjà bien identifiés (France 2030, campus Madeleine), afin d'améliorer la lisibilité pour les administrateurs.

Le Président indique que ces questions font actuellement l'objet d'échanges étroits avec le contrôleur budgétaire du rectorat, et que les préoccupations exprimées sont partagées.

Mme RAMBERT précise que ces éléments figurent dans les tableaux budgétaires de pilotage, lesquels font l'objet d'un suivi régulier. Elle indique que des projections sont demandées et produites, notamment sur la fiscalité affectée, les projets immobiliers et les PPI en cours d'élaboration par la direction du patrimoine. Elle ajoute que, concernant le campus Madeleine, les crédits engagés diminuent progressivement à mesure de l'avancement du projet, et qu'une temporalité plus précise pourra être communiquée.

Le Président renvoie les administrateurs aux liasses budgétaires, en particulier au tableau n°9, dans lequel chaque projet est détaillé et ventilé par année en autorisations d'engagement (AE). Il reconnaît toutefois que la lecture de ces documents reste complexe. Il estime que la situation est relativement maîtrisée sur les projets de recherche, y compris France 2030, malgré des ajustements calendaires ponctuels. En revanche, il souligne la nécessité de progresser significativement sur la programmation immobilière, qui représente près de 10 millions d'euros d'engagements, afin de gagner en lisibilité et en souplesse de pilotage.

M. LEGER indique avoir pris connaissance avec intérêt des documents transmis, en particulier des tableaux budgétaires détaillés, qu'il juge utiles et éclairants. Il souligne toutefois la difficulté de déterminer le niveau de détail pertinent pour l'analyse des documents soumis au vote. S'il estime que la présentation orale apportée en séance répond à un grand nombre de ses interrogations, il regrette néanmoins l'absence d'éléments plus détaillés concernant les dépenses de fonctionnement. Il s'interroge notamment sur la part des dépenses contraintes dans l'enveloppe globale de fonctionnement, les marges de manœuvre réelles de l'établissement et le caractère atteignable ou non de l'objectif d'inscription de 30 millions d'euros en fonctionnement, compte tenu de ces contraintes. M. LEGER indique que la mise à disposition de tels éléments en amont permettrait aux membres du Conseil d'administration de mieux préparer les débats et de lever certaines interrogations récurrentes. Il souhaite que cette approche puisse être envisagée à l'avenir, notamment lors de la confirmation du budget 2025 ou de la préparation du budget 2027.

Le Président explique que, compte tenu des conditions particulièrement contraignantes dans lesquelles le budget a dû être élaboré, marquées par des informations tardives ou incomplètes, les documents transmis correspondent strictement aux liasses budgétaires réglementaires devant faire l'objet d'un vote. Il précise qu'aucun document complémentaire n'a pu être produit dans les délais impartis. Le travail d'analyse plus approfondi a été réalisé dans le rapport de l'ordonnateur. Il indique qu'un exercice plus détaillé pourra être mené lors du vote du compte financier, prévu en mars, lequel offrira un cadre plus favorable à une analyse fine des dépenses et des répartitions budgétaires.

Mme RAMBERT précise que la demande formulée porte sur une granularité plus fine des données budgétaires, notamment sur le fonctionnement.

Le Président confirme que cette demande est entendue et qu'un travail plus détaillé sera présenté lors du Conseil d'administration de mars. Il reconnaît que ce niveau de détail est utile pour la compréhension des répartitions budgétaires.

Le Président attire ensuite l'attention des administrateurs sur un point n'ayant pas été explicitement abordé dans la présentation initiale : le plafond d'emplois.

Il indique que le plafond d'emplois P1 est fixé à 1 816 ETPT et que l'écart entre le plafond autorisé et les effectifs réellement inscrits sous ce plafond est de 9 emplois, ce qui limite fortement les capacités de recrutement de l'établissement sur le plafond État.

Il précise que cette situation résulte de deux phénomènes distincts. D'une part, les postes hospitalo-universitaires ont bien été créés et financés, mais le plafond d'emplois n'a pas été réévalué en conséquence. Le ministère a été alerté et un travail est en cours, dans un contexte national marqué par une consigne de zéro création de postes. D'autre part, la généralisation des demi-bourses de doctorants a un impact mécanique sur le plafond d'emplois. En effet, dès lors qu'une bourse comporte une part financée par l'établissement, les doctorants concernés sont comptabilisés sous le plafond P1. Cette règle, auparavant peu contraignante lorsque l'établissement était éloigné du plafond, conduit aujourd'hui à un doublement du nombre de doctorants inscrits sous celui-ci.

Le Président souligne que cette situation devra faire l'objet d'un travail spécifique afin d'éviter des difficultés à moyen terme. Il précise que, si le dispositif des demi-bourses est positif sur le fond, il n'est pas soutenable budgétairement à long terme dans sa forme actuelle.

Il informe enfin le Conseil que, pour tenir compte des besoins liés à la filière santé, le ministère a accordé une augmentation du plafond d'emplois de 4,25 ETPT. Toutefois, cet ajustement demeure insuffisant au regard des recrutements déjà effectués et ne résout pas la problématique des bourses de doctorants, laquelle devra être intégrée aux réflexions à venir, notamment dans le cadre de la campagne 2026.

M. BOCHE rappelle que l'incapacité récurrente des services et des laboratoires à atteindre le niveau de 30 millions d'euros de dépenses de fonctionnement et à réaliser l'intégralité des investissements programmés s'explique principalement par une désorganisation administrative et une sous-dotation en personnels au sein de la sphère budgétaire et comptable. Cette situation empêcherait, selon lui, l'établissement d'atteindre un niveau de dépenses conforme à un fonctionnement normal. Il estime que le projet de budget 2026 s'inscrit dans la continuité d'une politique d'austérité, traduisant l'échec d'une stratégie d'accommodement avec les gouvernements successifs et leur manque d'ambition pour l'enseignement supérieur et la recherche. Il souligne que l'université doit faire face à des charges salariales supplémentaires non compensées par la tutelle, dans un contexte d'absence de prénotification de la subvention pour charges de service public 2026, ce qui rendrait toute construction budgétaire sincère particulièrement incertaine.

M. BOCHE critique également la décision de la tutelle de ne pas autoriser l'inscription du dernier versement du COMP dans le budget, estimant que cela revient à remettre en cause les engagements contractuels pris avec l'établissement. Il considère que ce dispositif, présenté comme un nouveau paradigme pour l'ensemble des universités, constitue en réalité un outil supplémentaire de contraction de la dépense publique. Il élargit enfin son propos à la situation des personnels BIATOSS, évoquant la privatisation progressive de missions telles que le ménage, la surveillance des bâtiments ou l'impression de documents, les difficultés persistantes liées à l'entretien des espaces verts, la reconnaissance tardive et limitée de la pénibilité de certaines fonctions, ou encore une évolution préoccupante des effectifs, marquée par une baisse de 11 % des BIATOSS titulaires entre 2020 et 2024 (de 607 à 539 agents) et une hausse de 43 % des effectifs en CDD sur la même période (de 181 à 259 agents).

Il conclut que le projet de budget 2026 aggravera la situation des personnels et des étudiants et annonce que les représentants des personnels BIATOSS voteront contre ce budget, avec une opposition renforcée par rapport à l'année précédente.

Le Président remercie M. BOCHE pour son explication de vote et apporte plusieurs éléments de réponse. Il précise tout d'abord, concernant la Halle des Sports, que le montant total de 3,7 millions d'euros comprend : 2,5 millions d'euros financés dans le cadre du Contrat de plan État-Région, à parts égales entre l'État et la Région et 1,2 millions d'euros financés par l'Université d'Orléans. Il estime qu'il est sain pour l'établissement de pouvoir contribuer à hauteur de 1,2 millions d'euros à ce type d'infrastructure, tout en soulignant l'importance de l'accompagnement de l'État et de la Région. Sur le seuil des 30 millions d'euros de fonctionnement, le Président rappelle que ce niveau n'a jamais été atteint historiquement : 27,9 millions d'euros en 2024, 29,4 millions d'euros en 2023 et 28,3 millions d'euros en 2022. Il souligne la nécessité de distinguer entre la prévision budgétaire et la réalité de l'exécution, et estime qu'il n'est pas pertinent d'inscrire des objectifs de dépenses manifestement inatteignables au regard des capacités réelles de l'établissement.

Concernant le COMP, le Président précise que les dispositifs de contractualisation existaient à l'Université d'Orléans avant leur généralisation par le ministère. Il reconnaît que les moyens associés ont été limités, mais souligne que le COMP a permis l'instauration d'un véritable dialogue budgétaire avec la tutelle, ce qui n'existait pas auparavant. Il indique avoir constaté une amélioration de la connaissance de l'établissement par le ministère et un accompagnement réel sur certains projets structurants (notamment dans les domaines de la santé et de l'hydrogène). Il partage néanmoins la déception exprimée quant au non-respect des engagements signés, tant sur le COMP que sur la compensation de la protection sociale complémentaire, évoquant une crise de confiance actuelle entre les universités et le ministère. Il indique qu'une vigilance particulière sera exercée sur les versements futurs, notamment dans la perspective d'un COMP à 100 % annoncé pour 2026.

Enfin, le Président réagit aux propos relatifs à une « fuite de compétences » et tient à rappeler que les personnels contractuels de l'établissement disposent de compétences reconnues et ne doivent pas être assimilés à une perte de qualité ou de savoir-faire par rapport aux personnels titulaires.

Mme BESNIER revient sur le choix de ne pas inscrire le COMP en recettes dans le budget initial 2026. Elle indique comprendre la prudence adoptée, mais estime que ce choix revient implicitement à reconnaître que l'État n'est pas en mesure d'honorer ses engagements contractuels. D'autres établissements ont fait le choix inverse, en inscrivant néanmoins ces recettes, malgré les mêmes incertitudes. Mme BESNIER rappelle des propos tenus par le ministre lors d'une visite dans une autre structure régionale, indiquant que les sommes non versées seraient reportées sur le prochain COMP, ce qui confirme selon elle qu'elles ne seront pas versées dans l'exercice en cours. Elle exprime de forts doutes quant au calendrier annoncé pour les futurs dialogues contractuels et pour un éventuel versement en 2026. Mme BESNIER alerte également sur le risque que l'association accrue des collectivités territoriales aux COMP serve de levier pour inciter celles-ci à se substituer progressivement à l'État dans le financement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le Président précise que les situations évoquées concernent des établissements de la première vague de COMP, pour lesquels des tolérances différentes ont pu être accordées, ce qui n'est pas le cas des établissements de la deuxième vague, dont fait partie l'Université d'Orléans. Les marges de souplesse de la tutelle varient également selon les montants en jeu. Concernant l'association des collectivités territoriales aux COMP, le Président rappelle la complexité propre à l'Université d'Orléans, qui travaille avec un grand nombre de collectivités (départements, villes, agglomérations et région), aux intérêts parfois divergents. Il indique avoir exprimé auprès du ministère une position prudente, consistant à associer les collectivités uniquement sur des actions ciblées et territorialisées, et non sur l'ensemble de la trajectoire contractuelle de l'établissement.

Il partage enfin la vigilance exprimée par plusieurs régions, afin d'éviter que ce dispositif ne conduise à une substitution du financement de l'État par les collectivités territoriales.

Mme MARTINS DA SILVA interroge la ligne budgétaire figurant au tableau 9, relative au programme CPER « Transformation INSPE » à hauteur de 750 000 €, et souhaite savoir si cet engagement confirme le maintien durable de l'INSPE sur le site de Bourgogne, plutôt qu'un transfert vers l'ancien site de l'UFR DEG.

Le Président indique que les travaux concernant le site de Bourgogne sont actuellement en position d'attente. Il précise qu'un dossier immobilier unique relatif aux futurs travaux sur le site de l'UFR DEG devra être soumis au vote du conseil d'administration, probablement en février. À cette occasion, les surfaces et les usages futurs seront présentés de manière détaillée. Il ajoute que les premières analyses montrent des contraintes importantes en matière de surfaces disponibles, ce qui pourrait conduire l'INSPE à rester plus longtemps que prévu sur le site de Bourgogne. La ligne budgétaire concernée reste donc inscrite à ce stade, sans constituer un engagement définitif. Le Président rappelle que la décision finale relèvera du conseil d'administration, après présentation complète du programme immobilier.

M. CATEL s'interroge sur l'écart significatif entre les autorisations d'engagement (AE) et les crédits de paiement (CP), de l'ordre de 48 millions d'euros, et souhaite savoir si cet écart s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle soutenable, dans un contexte financier incertain.

Le Président rappelle la distinction entre AE et CP : les AE correspondent aux montants autorisés pour engager juridiquement une dépense, tandis que les CP correspondent aux paiements effectivement réalisés. Dans le cadre d'opérations pluriannuelles, notamment immobilières ou de recherche, il est normal que les AE soient ouvertes en totalité au lancement du projet, tandis que les CP sont consommés progressivement sur plusieurs exercices. Il précise que cet écart traduit une dynamique d'activité, notamment sur les contrats de recherche et les opérations immobilières. Il indique qu'un écart important entre AE et CP est généralement le signe d'une activité soutenue, sous réserve d'un suivi rigoureux afin d'éviter tout excès.

Le Président soumet le Budget Initial 2026 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	27
Membres représentés :	4
Total :	31

Décompte des votes :

Abstentions :	1
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	24
Contre :	6

→ **Vote du Conseil** : le Budget Initial 2026 est approuvé.

2. Révision des statuts de l'IUT d'Orléans.

Le Président invite Mme INGARAO, Directrice adjointe de l'IUT d'Orléans à présenter la révision des statuts de l'IUT d'Orléans.

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme HENNINGER interroge les raisons ayant conduit le représentant du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) à souhaiter se retirer de sa participation aux instances.

Mme INGARAO précise que cette décision est motivée par un manque de temps, soulignant que l'investissement demandé aux personnalités extérieures est important et nécessite une disponibilité significative.

Le Président explique que plusieurs élus ont récemment exprimé des difficultés similaires. Il rappelle que les personnalités extérieures et les élus sont sollicités dans de nombreux conseils (conseils de composantes, conseils centraux), souvent sur des thématiques proches, ce qui rend la participation continue et exhaustive complexe. Il indique comprendre ce type de demande, compte tenu de la charge que représente cet engagement.

Mme BESNIER confirme ces difficultés, soulignant l'impossibilité matérielle d'assister à l'ensemble des conseils des UFR et des instances centrales, d'autant plus que ces réunions se tiennent fréquemment aux mêmes créneaux horaires. Elle s'interroge sur la pertinence de la présence de la Région dans les conseils d'UFR, celle-ci étant déjà représentée au Conseil d'Administration. Elle précise que cette question mérite d'être posée, notamment au regard des statuts des UFR, en distinguant éventuellement le cas des IUT, qui présentent des spécificités propres.

Le Président souligne la situation particulière de la Région, impliquée simultanément dans les deux universités, l'INSA et d'autres établissements, ce qui multiplie considérablement le nombre de réunions et de sujets redondants. Il estime légitime que cette charge suscite des interrogations. Il insiste néanmoins sur l'importance de conserver des acteurs locaux au sein des instances, en particulier dans les IUT, où la présence d'acteurs économiques et industriels demeure essentielle.

Le Président soumet la révision des statuts de l'IUT d'Orléans au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	24
Membres représentés :	4
Total :	28

Décompte des votes :

Abstentions :	1
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

→ Vote du Conseil : la révision des statuts de l'IUT d'Orléans est adoptée.

POLITIQUE FORMATION ET VIE ETUDIANTE

3. Dossier d'accréditation de l'INSPÉ CVL pour les Masters Enseignement et Education (M2E).

Le Président informe le conseil de la présence, depuis le début de la matinée, de plusieurs collègues qui souhaitent faire part de leur désaccord marqué sur l'un des éléments du dossier d'accréditation. Le Président précise être allé à leur rencontre afin d'échanger avec eux et d'apaiser la situation.

Dans un esprit de collégialité et de dialogue, le Président propose que trois représentants de ces collègues soient autorisés à assister à la séance, installés sur les bancs situés derrière les administrateurs, afin d'entendre les débats. Il est également proposé qu'ils puissent prendre la parole une à deux fois au cours de la discussion pour exprimer leur position.

Le Président rappelle toutefois que ces personnes ne sont pas membres du conseil d'administration et ne disposent donc pas du droit de vote. Il précise également qu'elles devront quitter la salle avant le vote, celui-ci relevant exclusivement de la compétence des administrateurs.

Il sollicite l'accord du conseil sur cette modalité exceptionnelle de fonctionnement, en soulignant le comportement respectueux et discret des collègues concernés.

Aucun administrateur ne s'y oppose.

Les représentants des personnels suivants sont alors invités à entrer en séance et à s'installer : M. FASQUEL, Directeur du Département d'Etudes Hispanophones, Mme PELAGE, Directrice du laboratoire REMELICE et Mme MOULISSON, étudiante.

Le Président prend un moment pour leur rappeler les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration : présentation préalable du dossier, prises de parole sur demande, priorité donnée aux administrateurs, tout en garantissant qu'ils seront invités à s'exprimer dans le cadre des échanges, dans un climat aussi serein et constructif que possible.

Le Président invite Mme MAGNERON, Directrice de l'INSPÉ et M. RINGUEDE, Vice-président CFVU à présenter le dossier d'accréditation de l'INSPÉ CVL pour les Masters Enseignement et Education (M2E).

La présentation est jointe en annexe.

Le Vice-président CFVU apporte des éléments de contexte sur l'évolution du cadre des masters Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF). Il rappelle qu'avant la réforme, les universités disposaient d'une relative liberté dans les recrutements et l'organisation des effectifs des masters MEEF. En revanche, dans le cadre actuel, les capacités d'accueil et les tailles de groupes en M2E sont désormais fortement conditionnées par les possibilités de berceaux et de postes ouverts dans l'académie. Un groupe de travail a été chargé d'analyser, discipline par discipline, les perspectives de postes à venir, ce qui a conduit à l'élaboration de plusieurs propositions. Ces propositions ont fait l'objet d'un arbitrage au niveau d'un directoire, composé du Recteur et des présidents des universités.

Le Président souligne à son tour la complexité des discussions, notamment en raison d'un enjeu majeur d'équilibre régional. Il indique que cette problématique dépasse le seul cadre des masters MEEF, et concerne également d'autres domaines tels que la médecine, les masters communs entre les universités d'Orléans et de Tours, ainsi que diverses co-accréditations (notamment en mathématiques ou en mécanique). Il reconnaît que la version actuellement proposée de la carte des formations peut donner l'impression d'un déséquilibre en faveur de l'Université d'Orléans par rapport à celle de Tours. Il précise cependant que cette situation reflète une réalité historique, l'Université d'Orléans ayant toujours occupé une place plus importante dans la formation des enseignants.

Le Président indique que, pour l'Université d'Orléans, cette configuration se traduit néanmoins par une non-ouverture du parcours espagnol, décision qui a motivé la mobilisation des collègues présents. Il rappelle également qu'une fermeture est prévue à l'Université de Tours, concernant le parcours de physique-chimie. Compte tenu de l'impact direct de ces décisions sur les équipes concernées, le Président propose de donner la parole en priorité aux représentants présents afin qu'ils puissent exposer leur position et leurs arguments.

M. FASQUEL, directeur du département d'études hispanophones, intervient afin d'exposer les préoccupations liées à la non-ouverture du parcours espagnol. Il rappelle que la réforme repose sur une logique de répartition territoriale des formations en fonction du nombre de lauréats du Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré (CAPES) recrutés à bac +3, ce qui conduit, pour la discipline espagnol, à un objectif fixé par le rectorat à 15 lauréats pour l'académie. La réforme fait, quant à elle totalement l'impasse sur les non-lauréats, c'est-à-dire les étudiants qui, après l'échec au concours, poursuivent néanmoins leur formation à bac +5. Il précise que le CAPES d'espagnol est un concours particulièrement sélectif, avec un taux de réussite national d'environ 20 %, le nombre de candidats demeurant élevé. En pratique, la disparition du master MEEF à Orléans conduirait des étudiants à se retrouver sur le marché du travail à bac +3, alors qu'actuellement ils peuvent atteindre le niveau bac +5, avec ou sans concours.

M. FASQUEL précise que les enseignants formés à Orléans se déploient majoritairement dans le Loiret, l'Eure-et-Loir et le Cher, qui sont également les 3 départements fournissant le plus grand nombre d'étudiants à la licence d'espagnol (57 % issus du Loiret). Il met en lumière le profil social des étudiants, avec une proportion importante de boursiers (environ 50 %, et jusqu'à 62 % en L2), et rappelle que 92 professeurs d'espagnol ont été formés et déployés sur le territoire depuis 2017. Il met en avant l'ancrage durable de ces enseignants dans le territoire académique, leur rôle de maîtres de stage, ainsi que les liens continus entretenus avec le département et l'université. Il souligne également que la majorité des berceaux de stages et des tuteurs se situent précisément dans ces trois départements, ce qui rendrait plus cohérente une formation des lauréats à Orléans plutôt qu'à Tours, conformément à l'esprit de la réforme visant à rapprocher lieux de formation et lieux d'affectation.

M. FASQUEL alerte également sur le risque de difficultés de titularisation si les étudiants sont formés à Tours mais affectés dans des établissements éloignés (Pithiviers, Montargis, Dreux, Vierzon), ce qui pourrait compromettre l'attractivité et la fidélisation des futurs enseignants. Par ailleurs, il insiste sur le fait que l'enseignement de l'espagnol repose largement sur des vacataires et contractuels, aujourd'hui comme demain, et que la limitation à 15 non-lauréats formés dans l'ensemble de l'académie serait insuffisante au regard des besoins réels. À titre d'exemple, il indique que le seul site d'Orléans compte actuellement 18 étudiants en M1, ce qui produirait mécaniquement un nombre de non-lauréats supérieur au quota prévu.

En conclusion, M. FASQUEL appelle à permettre la poursuite d'une formation complète à bac +5, condition essentielle au maintien de professeurs compétents dans l'académie et au fonctionnement de l'ascenseur social. Il précise que les équipes n'ont jamais demandé la fermeture du groupe de Tours, mais plaident pour le maintien de deux groupes, adaptés à la spécificité territoriale de l'académie à six départements. Ces arguments ont été à nouveau portés à la connaissance du rectorat, lors d'échanges récents. M. FASQUEL espère que ceux-ci pourront être pris en compte dans une réévaluation de la décision.

Le Président rappelle que la licence d'espagnol ainsi que la préparation au CAPES demeurent ouvertes à l'Université d'Orléans. Il rappelle, par ailleurs, que l'affectation des lauréats du concours est de nature nationale : le fait de suivre une licence ou une formation à Orléans n'implique en aucun cas une affectation locale, un lauréat pouvant être nommé dans une autre académie. Concernant les non-lauréats, l'Université a fait le choix d'ouvrir des possibilités de poursuite de formation, alors que près des deux tiers des établissements n'ont pas ouvert de parcours spécifiques pour ce public. Il indique qu'il est ainsi possible d'accueillir des non-lauréats à Orléans dans le cadre de parcours de master adaptés.

Le Président insiste toutefois sur les contraintes d'équilibre régional et budgétaire qui pèsent sur la carte des formations, rendant difficile, dans le contexte actuel, la défense d'une ouverture de deux groupes de 15 étudiants simultanément à Orléans et à Tours. Il rappelle également que la réforme introduit une rémunération des étudiants lauréats en M2E, ce qui constitue une différence notable avec la situation antérieure, même si les non-lauréats ne sont pas concernés par cette rémunération.

M. MONTILLOT interroge les modalités de poursuite d'études des non-lauréats, notamment sur l'obligation apparente de repasser par un M1 après une préparation intégrée dans un master recherche.

M. RINGUEDE précise que la proposition faite au département d'espagnol consiste à intégrer une option de préparation au CAPES au sein d'un master recherche, mobilisant les volumes horaires disponibles. Il indique que, conformément aux textes réglementaires, un étudiant ayant validé le CAPES dans un master non-M2E ne peut intégrer directement un M2E, faute d'avoir suivi l'ensemble des stages requis, et doit donc passer par un M1 M2E : il ne s'agit pas d'un choix institutionnel mais d'une contrainte réglementaire nationale.

Mme MAGNERON complète en rappelant que, quelle que soit la voie empruntée, la titularisation nécessite une année de stage. Les étudiants ayant obtenu le concours *via* un master recherche peuvent ainsi devenir enseignants après leur master, au prix d'un stage à temps partiel assorti de formations à l'INSPE, sans avoir à refaire un master complet.

Le Président souligne la complexité croissante du dispositif, évoquant l'existence d'un « parcours parallèle », tout en rappelant que les étudiants non-lauréats suivant ce parcours ne sont pas rémunérés, ce qui constitue une différence significative par rapport aux lauréats.

M. FASQUEL reconnaît l'effort de réflexion engagé par la présidence mais estime que les solutions proposées ne répondent pas pleinement aux difficultés rencontrées par les étudiants et les équipes. Il alerte sur les conséquences possibles sur l'attractivité de la licence d'espagnol, discipline dont une part importante des étudiants se destinent à l'enseignement. Il souligne notamment les contraintes géographiques et financières susceptibles de dissuader certains étudiants de poursuivre leur formation à Tours, en particulier ceux issus de milieux modestes.

Mme BESNIER demande des clarifications sur les capacités d'accueil prévues pour les lauréats et non-lauréats, ainsi que sur leur répartition entre Tours et Orléans.

Le Président précise que l'hypothèse actuelle repose sur 30 places au total, correspondant à 15 lauréats et 15 non-lauréats, l'ensemble étant localisé à Tours dans la configuration proposée. Il indique que l'ouverture d'un parcours spécifique à Orléans pourrait être envisagée en fonction du nombre effectif de non-lauréats.

Mme BESNIER interroge également l'origine géographique des étudiants.

M. FASQUEL indique ne pas disposer de données précises pour le master, mais rappelle que 57 % des étudiants de licence proviennent du Loiret, tout en soulignant la diversité des provenances géographiques des étudiants accueillis à Orléans.

Le Président rappelle que les licences d'espagnol demeurent ouvertes à Tours et à Orléans, et que la principale difficulté porte aujourd'hui sur l'organisation du niveau master, objet des discussions en cours.

Mme PELAGE, professeure au département d'études hispanophones, directrice de la chaire d'études culturelles dominicaines *Sœur Mirabal* et directrice du laboratoire REMELICE, intervient pour exprimer la vive inquiétude et l'opposition des équipes concernées à la proposition de suppression de la formation des enseignants d'espagnol à Orléans. Elle souligne que cette proposition, encore à l'état de projet, a suscité une émotion très forte, bien au-delà de l'université, comme en témoigne une pétition ayant recueilli près de 2 000 signatures, y compris au niveau national et international.

Elle rappelle l'engagement historique et reconnu du département dans la formation des enseignants du secondaire, l'excellente dynamique du master MEEF existant et les dispositifs innovants développés en lien étroit avec le rectorat et les enseignants du secondaire. À titre d'exemple, elle présente les actions de la chaire *Sœur Mirabal*, unique en France, et les collaborations avec des établissements secondaires de la région, notamment le lycée de Gien, illustrant un maillage territorial fort, une pédagogie innovante et un engagement en faveur de l'ascenseur social. Elle évoque également le soutien exprimé par la Présidente de la Société française des hispanistes et hispano-américanistes, qui a alerté le Président de l'université et le Recteur sur les conséquences potentielles de cette décision.

Mme PELAGE insiste enfin sur la violence ressentie de la décision, tant pour les équipes que pour les étudiants, déstabilisés par l'annonce tardive et inquiets pour leur avenir. Elle estime particulièrement problématique de supprimer une formation qui fonctionne et rayonne, dans un contexte de réformes successives du CAPES susceptibles d'évoluer à court terme.

Le Président rappelle les contraintes de temps liées à l'ordre du jour et indique que les échanges se poursuivront entre administrateurs avant le vote. Il précise l'organisation des prises de parole restantes et annonce qu'à l'issue des interventions extérieures, les administrateurs délibéreront.

M. ABOUDA fait part de son étonnement, qu'il rapproche de celui suscité par d'autres réformes récentes. Il se dit sensible aux arguments présentés par les équipes, soulignant la dynamique positive du département, tant en enseignement qu'en recherche. Il exprime ses préoccupations quant aux conséquences possibles sur la cohésion de l'UFR LLSH et regrette que certaines composantes directement concernées n'aient pas été associées en amont au groupe de travail. Il estime que des solutions intermédiaires ou des compromis pourraient être envisagés.

Le Président rappelle que la proposition d'intégrer un parcours non-lauréat au sein d'un master recherche s'inscrit dans cette logique de recherche de solutions.

Mme MOULISSON, étudiante en licence Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales (LLCER) espagnol à l'Université d'Orléans, intervient pour relayer l'incompréhension et l'indignation des étudiants. Elle souligne notamment le caractère tardif de l'annonce, qui fragilise les projets des étudiants, en particulier ceux actuellement en mobilité internationale. Elle insiste sur le bon fonctionnement du master existant et alerte sur le risque de perte d'attractivité de la licence, citant un sondage réalisé auprès des étudiants indiquant qu'une majorité n'aurait pas choisi Orléans sans perspective de poursuite en master.

Le Président remercie Mme MOULISSON pour son intervention et rappelle que 50 % des étudiants de master de l'Université d'Orléans n'y ont pas effectué leur licence, soulignant ainsi une mobilité importante au niveau national entre la licence et le master.

Mme MOULISSON maintient néanmoins que les étudiants ont besoin de visibilité et de cohérence de parcours au moment du choix de leur université, ce qui pourrait, selon elle, pénaliser l'Université d'Orléans.

Le Président remercie l'ensemble des intervenants extérieurs pour la qualité des échanges et leur demande de quitter la salle afin de permettre aux administrateurs de délibérer et de procéder au vote.

Le Président rappelle les données relatives à la mobilité internationale issues du récent séminaire d'établissement sur les relations internationales : à l'échelle de l'université, la mobilité internationale concerne un peu plus de 400 étudiants, dont environ 160 pour Polytech où elle est obligatoire. Pour l'UFR LLSH, la mobilité concerne moins d'une centaine d'étudiants sur près de 3 000 inscrits. Il invite à objectiver les chiffres, tout en reconnaissant que les formations LLCER et Langues Etrangères Appliquées (LEA) concentrent logiquement une part importante de ces mobilités.

Mme HENNINGER confirme que les formations LLCER et LEA sont celles qui envoient le plus d'étudiants à l'international. Elle précise que, dans les masters de langues, la majorité des étudiants de master sont issus des licences de l'établissement, situation qu'elle estime différente de celle observée dans d'autres disciplines.

Le Président précise qu'à aucun moment la qualité du master, de la formation ou des activités de recherche n'a été mise en cause. Il rappelle que la décision envisagée résulte de la conjugaison de deux facteurs principaux : un facteur de soutenabilité économique et budgétaire et un facteur d'équilibre régional de la carte des formations. Il souligne que les formations menant au métier d'enseignant doivent être pensées à l'échelle régionale, en lien avec le rectorat, et en fonction du nombre de postes de stage disponibles. Il insiste sur la nécessité de préserver un équilibre global entre les deux universités de la région, même si celui-ci ne peut être parfaitement symétrique discipline par discipline.

Mme FOUQUET, étudiante en master LLCER anglais-espagnol, intervient pour souligner les enjeux sociaux et économiques de la formation.

Elle rappelle que ces cursus sont fortement féminisés et accueillent une proportion importante d'étudiants issus de milieux populaires. Elle estime que la suppression de la formation constituerait une double pénalisation, sociale et économique, pour des étudiants déjà précaires, et évoque plus largement un climat de tension ressenti par les étudiants en lettres.

Répondant à une interrogation relative aux horaires de la bibliothèque universitaire de Lettres, le Président explique que les horaires sont actuellement réduits en raison d'absences prolongées de personnels, tout en rappelant l'accessibilité des autres bibliothèques de l'établissement.

Mme CAIOZZO-ROUSSEL indique qu'une motion interliste a été préparée et demande qu'elle soit lue avant le vote. Le Président précise la procédure envisagée et accepte que la motion soit lue et soumise à un vote distinct.

Mme CAIOZZO-ROUSSEL procède alors à la lecture de la motion, exprimant l'opposition des signataires à la réforme des masters M2E et à la suppression du master MEEF espagnol à Orléans, dénonçant la précipitation de la réforme, ses effets sur les étudiants et les personnels, et réaffirmant l'attachement à une formation des enseignants pleinement universitaire, accessible sur l'ensemble du territoire régional.

La motion est jointe en annexe.

Le Président remercie pour la lecture de la motion et rappelle les organisations signataires et soutiens mentionnés.

Mme BESNIER exprime ses interrogations, en tant que représentante régionale, sur les conséquences pour l'Université de Tours d'un éventuel refus du transfert et sur la chronologie des échanges, le conseil d'administration de Tours ne s'étant pas encore prononcé.

Le Président indique qu'il ne peut communiquer de résultat concernant le vote du CA de l'Université de Tours, celui-ci n'ayant pas encore eu lieu. Il rappelle en revanche les votes déjà intervenus :

- Conseil de l'INSPE : 12 pour, 1 abstention, 6 contre ;
- CFVU de l'Université d'Orléans : 16 pour, 5 abstentions, 5 contre ;
- CFVU de l'Université de Tours : 15 pour, 4 abstentions.

M. MONTILLOT salue la qualité des débats et des interventions. Il rappelle l'importance de l'équilibre régional entre les universités d'Orléans et de Tours, tout en soulignant le poids démographique du Loiret. Il indique ne pas pouvoir soutenir la motion en raison de son introduction, notamment sur la question de la rémunération des stagiaires, qu'il considère comme une avancée de la réforme. Il propose toutefois que le CA puisse formuler une position demandant le maintien d'un parcours espagnol partagé entre Orléans et Tours.

Le Président répond que cette proposition correspondrait à la situation actuelle et non à la cible fixée par la réforme, qui repose sur un groupe unique, un groupe divisé en deux sites revenant de facto à créer deux groupes distincts.

Mme MAGNERON apporte une précision sur l'architecture pédagogique du futur M2E, rappelant l'existence d'un tronc commun important entre lauréats et non-lauréats, indispensable pour permettre l'accès au M2E et la validation des compétences exigées par les commissions pédagogiques.

M. BOCHE insiste sur l'importance stratégique de cette formation pour la composante et pour l'Université d'Orléans, évoque un risque de rupture du contrat moral avec les étudiants ayant choisi l'établissement en fonction de ce débouché, et suggère que le CA adopte une position visant à maintenir 30 places en master MEEF espagnol à Orléans afin de poursuivre la négociation avec le ministère.

Le Président répond que cette hypothèse a déjà été longuement discutée avec les partenaires institutionnels (Université de Tours, rectorat) et qu'elle n'a pas permis d'aboutir à un autre équilibre. Il rappelle la complexité des arbitrages opérés à l'échelle régionale, la diversité des disciplines concernées et les concessions consenties de part et d'autre. Il souligne que les votes intervenus dans les différentes instances témoignent du caractère très débattu du dossier. En responsabilité, et au regard de l'équilibre régional global des formations, il estime que la proposition soumise au CA constitue la solution la plus raisonnable dans le contexte actuel. Il rappelle enfin l'existence d'une clause de revoyure permettant une réévaluation régulière du dispositif et s'engage à accompagner les équipes impactées.

Le Président estime que défendre le maintien de deux groupes de 15 étudiants répartis sur deux villes ne serait pas recevable par le rectorat. Il souligne la nécessité de faire preuve de réalisme conjoncturel et indique que, dans les conditions actuelles, il est difficile d'envisager une solution plus favorable. Il précise ensuite l'organisation des votes à venir avec dans un premier temps un vote sur la motion, suivi d'un vote distinct sur l'accréditation, laquelle concerne l'ensemble des masters, et non uniquement la situation du master espagnol. Le Président met en garde contre l'utilisation du vote sur l'accréditation comme moyen d'envoyer un message politique au ministère, estimant cette démarche risquée et potentiellement préjudiciable au fonctionnement global de l'établissement, compte tenu des échéances de la rentrée prochaine. Il considère en revanche que la motion constitue un outil pertinent pour porter un message écrit à destination du ministère. Il remercie les collègues à l'origine de cette motion, soulignant qu'elle permet de dissocier l'expression d'un désaccord politique du vote nécessaire au bon fonctionnement institutionnel.

Mme HENNINGER indique que, au-delà des arguments déjà évoqués, un point central ressort des échanges avec les collègues : le ressenti d'un défaut d'association au processus décisionnel, dans des délais jugés trop courts. Elle souligne également un sentiment de flou concernant les critères ayant conduit à la décision, flou qui n'aurait été partiellement levé que très récemment. Elle interroge plus spécifiquement les critères financiers avancés, demandant à ce que les éléments budgétaires soient objectivés. Elle questionne le coût réel pour le rectorat du maintien d'un groupe supplémentaire et demande quels critères précis sont déterminants dans l'arbitrage. Mme HENNINGER estime que, sans clarification de ces critères, la discussion sur les enjeux territoriaux perd de sa portée. Elle souligne enfin que la clause de revoyure ne pourra être acceptée par les collègues que si le processus décisionnel et les leviers d'évolution sont clairement explicités.

Mme MAGNERON précise qu'un élément important n'a pas encore été évoqué : celui des lieux de stage. Elle rappelle que, dans le document d'accréditation et dans la convention annexée, le rectorat s'est engagé à proposer des lieux de stage à proximité des lieux de formation. Le choix d'implanter le parcours espagnol à l'Université de Tours s'inscrit dans cet engagement, le rectorat s'étant engagé à assurer les stages correspondants. Elle indique que cet engagement devra être vérifié dans les faits.

Le Président complète en rappelant l'existence d'un engagement financier significatif du rectorat dans le cadre de la réforme, notamment *via* la prise en charge salariale des étudiants lauréats. Il souligne également que la réforme prévoit que 50 % des enseignements soient assurés par des intervenants issus du terrain, relevant du rectorat, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Cette évolution implique une participation accrue du rectorat au financement de la formation. Il précise que l'intégration de non-lauréats dans des formations comprenant des lauréats pose des questions spécifiques, notamment en matière de tutorat, impliquant un financement supplémentaire pour le rectorat. Il indique ne pas disposer, à ce stade, d'une évaluation chiffrée globale.

Mme HENNINGER indique que, si les critères retenus sont essentiellement comptables, il est d'autant plus nécessaire que la clause de revoyure soit clairement définie et encadrée.

Mme MAGNERON précise que, pour sa part, la clause de revoyure portera principalement sur les lieux de stage.

Le Président ajoute que la clause de revoyure sera avant tout géographique, fondée sur l'évolution de la répartition des futurs postes, notamment en fonction des départs à la retraite.

Mme PARET interroge sur la capacité réelle à disposer, dans toutes les disciplines, d'un vivier suffisant de formateurs issus du terrain pour atteindre l'objectif de 50 % d'intervenants prévu par la réforme.

Le Président répond que cette disponibilité ne peut être garantie avec certitude.

Le Président soumet la motion proposée dans le cadre du dossier d'accréditation de l'INSPÉ CVL pour les Masters Enseignement et Education (M2E) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	26
Membres représentés :	6
Total :	32

Décompte des votes :

Abstentions :	3
Votants :	29
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la motion relative au dossier d'accréditation de l'INSPÉ CVL pour les Masters Enseignement et Education (M2E) est adopté à l'unanimité.

Puis, le Président soumet le dossier d'accréditation de l'INSPÉ CVL pour les Masters Enseignement et Education (M2E) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	26
Membres représentés :	6
Total :	32

Décompte des votes :

Abstentions :	9
Votants :	23
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	23
Pour :	13
Contre :	10

→ **Vote du Conseil** : le dossier d'accréditation de l'INSPÉ CVL pour les Masters Enseignement et Education (M2E) est adopté.

4. Création du Diplôme Inter-Universitaire Nutrition Alimentation Santé, en partenariat avec l'université de Tours.

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président CFVU, et Mme ANDREAZZA, Vice-présidente du CA, à présenter la création du Diplôme Inter-Universitaire (DIU) Nutrition Alimentation Santé, en partenariat avec l'université de Tours.

La présentation est jointe en annexe.

Le Président rappelle que le programme Ambition Centre-Val de Loire ASDES (Accélération des stratégies de développement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche) portait l'ambition de développer une offre de formation continue commune aux universités d'Orléans et de Tours. Il constate que, si des diplômes universitaires commencent à voir le jour, la structuration globale du dispositif de formation continue interuniversitaire mérite encore d'être accentuée.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. MONTILLOT intervient pour saluer la création du DIU évoqué. Il indique avoir lui-même participé à la création d'un Diplôme universitaire (DU) à l'Université Paris Descartes et souligne que ce type de formation connaît nécessairement une montée en charge progressive : lors de la création, l'ensemble des publics ne sont pas immédiatement au rendez-vous, mais les évolutions se font dans le temps. Il insiste sur l'importance du thème de l'alimentation-santé, qu'il juge absolument essentiel, notamment au regard des travaux menés avec l'Agence régionale de santé (ARS). Il se félicite de l'existence de ce DIU et de son positionnement thématique.

Le Président soumet la création du Diplôme Inter-Universitaire Nutrition Alimentation Santé, en partenariat avec l'université de Tours au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	26
Membres représentés :	6
Total :	32

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	32
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	0

→ Vote du Conseil : la création du Diplôme Inter-Universitaire Nutrition Alimentation Santé, en partenariat avec l'université de Tours est adoptée à l'unanimité.

Le Président marque un temps d'interlude consacré aux remerciements officiels. À cette occasion, M. HAMON, délégué régional du CNRS, est honoré à l'issue de ses sept années de mandat. Le Président le remercie pour son engagement constant, en particulier en faveur de la recherche et de l'innovation en région Centre-Val de Loire, soulignant son rôle de pièce maîtresse dans le développement de ces domaines. Des cadeaux symboliques, comprenant notamment des « goodies » de l'université d'Orléans, et un ouvrage sur le Football Club de Nantes, lui sont remis. M. HAMON remercie à son tour pour cette attention. Il indique qu'à son arrivée, il ne connaissait pas le territoire, mais qu'il a découvert des femmes et des hommes avec lesquels il a eu grand plaisir à travailler. Son départ est lié à la fin de son mandat, prévue l'année prochaine. Il tient à remercier l'ensemble des partenaires pour ces années de collaboration, parfois exigeantes, mais marquées par des avancées significatives sur les projets menés.

Le Président rend également hommage à M. MAKASSY, représentant du recteur, à l'occasion de son départ à la retraite. Il est salué pour sa discrétion, son professionnalisme et sa capacité à apporter, en toute circonstance, une note d'humour appréciée. Des présents à l'effigie de l'université d'Orléans lui sont remis, ainsi qu'un ouvrage consacré à l'histoire du Paris Saint-Germain.

5. Eléments réglementaires au titre de la campagne Parcoursup.

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président CFVU à présenter les éléments réglementaires au titre de la campagne Parcoursup. M. RINGUEDE précise que cette présentation est également l'occasion de faire un point sur l'évolution de l'offre de formation de l'Université. À ce titre, il est notamment indiqué que la licence Économie-Gestion du site de Châteauroux ne sera pas proposée, en raison d'un nombre insuffisant de candidats. Malgré les efforts engagés depuis plusieurs années pour le maintien et le développement de cette formation, les effectifs observés demeurent très faibles, avec seulement trois à quatre étudiants inscrits en L3. M. RINGUEDE poursuit ensuite avec la présentation des éléments réglementaires au titre de la campagne Parcoursup.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet les éléments réglementaires au titre de la campagne Parcoursup au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	24
Membres représentés :	6
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les éléments réglementaires au titre de la campagne Parcoursup sont adoptés à l'unanimité.

6. Eléments réglementaires au titre de la campagne Mon master 2026.

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président CFVU à présenter les éléments réglementaires au titre de la campagne Mon Master.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet les éléments réglementaires au titre de la campagne Mon Master au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	24
Membres représentés :	6
Total :	30

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	30
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les éléments réglementaires au titre de la campagne Mon Master sont adoptés à l'unanimité.

7. Programmation 2026 des actions financées par la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

Le Président invite M. MOAL, Vice-président délégué à la vie des campus à présenter la programmation 2026 des actions financées par la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC).

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme BEDU rappelle son soutien global aux projets financés par la CVEC, tout en réaffirmant la position de l'UNEF opposée au principe selon lequel les étudiants financent eux-mêmes, via la CVEC, des dispositifs visant à pallier leur précarité. Elle interroge en particulier le rôle du CROUS et l'état des discussions relatives à un éventuel cofinancement du dispositif de logement d'urgence.

M. MOAL répond que l'université partage cette analyse et qu'une demande de cofinancement CVEC a été déposée auprès du CROUS pour l'année en cours. Il explique la complexité administrative du montage financier, le dispositif étant porté par le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ), non éligible directement aux fonds CVEC du CROUS. L'université perçoit donc les fonds et les reverse au CRIJ, tout en assurant les justificatifs demandés par le CROUS. Il confirme que le CROUS cofinance actuellement les hébergements d'urgence à Orléans et qu'une nouvelle demande sera déposée pour l'année suivante, incluant Orléans, Chartres et Bourges. Il précise également qu'un partenariat expérimental avec la fondation Airbnb a été mis en place pour financer des nuitées d'urgence, sans recours à la CVEC. Ce financement, porté par la fondation, sera étendu à l'échelle régionale l'année suivante.

Mme ROIGNOT exprime de fortes réserves sur le choix d'Airbnb, soulignant les controverses liées à cette entreprise, notamment son impact sur le logement local et les interrogations des collectivités territoriales. Elle s'interroge sur l'image véhiculée par un tel partenariat.

Le Président répond que cette décision a été prise dans un contexte d'urgence absolue, face à l'absence totale de solutions disponibles à la rentrée pour une vingtaine d'étudiants sans logement. Il précise que la convention, signée avec la fondation Airbnb et non l'entreprise elle-même, est temporaire et arrive à échéance au 1er janvier. Il rappelle que la priorité a été d'assurer un hébergement immédiat et gratuit, sur une durée courte (environ un mois), afin de permettre aux étudiants concernés de trouver une solution durable. Il reconnaît que ce choix peut faire débat, mais assume cette décision au regard de l'urgence sociale.

M. LE MENE partage ce constat d'urgence et salue la réactivité de l'université, tout en insistant sur l'importance du caractère strictement temporaire de cette solution. Il appelle à un travail collectif avec le CROUS, les collectivités et les universités pour mettre en place des solutions pérennes, soulignant l'aggravation de la précarité étudiante et les évolutions législatives récentes concernant Airbnb.

Le Président précise que l'université a fortement œuvré pour l'ouverture prochaine d'une nouvelle résidence CROUS à Madeleine, tout en reconnaissant que celle-ci ne suffira pas à répondre à l'ensemble des besoins. Il souligne également les difficultés structurelles liées au refus de certains bailleurs privés de louer à des étudiants, malgré l'existence de logements vacants, et évoque la nécessité de poursuivre un travail de fond sur ce sujet.

M. BOCHE intervient pour dénoncer le rôle d'Airbnb dans la réduction du parc locatif, les enjeux fiscaux et sociaux liés à cette entreprise, et rappeler que le CROUS demeure l'opérateur public central du logement étudiant. Il exprime des inquiétudes quant aux fermetures ou réductions d'infrastructures CROUS, tant en matière de logement que de restauration universitaire.

Mme FOUQUET adopte une prise de position politique plus large, évoquant notamment la possibilité de la réquisition de logements vacants, ainsi que des critiques éthiques et géopolitiques à l'encontre d'Airbnb et de ses dirigeants.

Le Président répond que ces propos relèvent de positions personnelles et rappelle que la décision prise avait pour seul objectif d'éviter que des étudiants dorment à la rue. Il réaffirme que l'université continuera, à l'avenir, à rechercher des solutions immédiates pour garantir un hébergement d'urgence aux étudiants en difficulté.

Le Président soumet la programmation 2026 des actions financées par la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	7
Total :	29

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	29
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la programmation 2026 des actions financées par la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) est adoptée à l'unanimité.

8. Propositions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) (Commission du 6 novembre 2025).

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-président CFVU à présenter les propositions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) (Commission du 6 novembre 2025).

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet les propositions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) (Commission du 6 novembre 2025) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	22
Membres représentés :	7
Total :	29

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	29
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les propositions de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) (Commission du 6 novembre 2025) sont adoptées à l'unanimité.

POLITIQUE RECHERCHE

9. Création de l'unité mixte de recherche Université d'Orléans - INSERM « Thérapies Innovantes et Nanomédecine ».

Avant d'ouvrir la présentation, le Président annonce officiellement au conseil que Chantal PICHON a été élue à l'Académie des technologies quelques jours auparavant, information qui doit être rendue publique prochainement. Il souligne le caractère remarquable de cette distinction et indique qu'il s'agirait, à sa connaissance, de la première universitaire de l'Université d'Orléans à accéder à cette institution académique.

Le conseil salue cette annonce par des applaudissements.

Le Président invite Mme PICHON, porteuse du projet à présenter la création de l'unité mixte de recherche Université d'Orléans - INSERM « Thérapies Innovantes et Nanomédecine ».

La présentation est jointe en annexe.

Le Président remercie Mme PICHON pour sa présentation, soulignant l'intérêt de ce temps consacré à la recherche scientifique au sein du conseil. Il insiste sur le rôle déterminant qu'elle a joué dans le développement du projet santé de l'université, rappelant que l'un des points initialement identifié comme faible concernait les capacités de recherche, aujourd'hui largement consolidées grâce à son engagement et à son expertise. Il la remercie chaleureusement pour l'énergie et l'investissement déployés.

Mme PICHON remercie à son tour le Président et précise qu'elle n'aurait pas pu mener son parcours sans le soutien de l'Université d'Orléans.

Elle exprime son attachement à l'établissement et souligne la qualité du collectif de travail. Elle remercie la gouvernance ainsi que l'ensemble des collègues et des services qui l'ont accompagnée, indiquant être fière d'appartenir à l'Université d'Orléans.

Le Président précise ensuite que la date officielle de création de l'UMR est fixée au 1er janvier, tout en soulignant que les activités de recherche sont d'ores et déjà engagées.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. ABOUDA interroge sur les interactions avec le CBM.

Mme PICHON indique ne plus avoir d'interaction avec le CBM, ayant quitté cette structure, la structuration finale de l'UMR s'est faite conformément aux arbitrages retenus.

Le Président soumet la création de l'unité mixte de recherche Université d'Orléans - INSERM « Thérapies Innovantes et Nanomédecine » au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	8
Total :	28

Décompte des votes :

Abstentions :	1
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la création de l'unité mixte de recherche Université d'Orléans - INSERM « Thérapies Innovantes et Nanomédecine » est adoptée à l'unanimité.

10. Contribution aux dépenses mutualisées des projets et prestations de recherche.

Le Président invite Mme ANDREAZZA, Vice-présidente du Conseil d'Administration à présenter la contribution aux dépenses mutualisées des projets et prestations de recherche.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la contribution aux dépenses mutualisées des projets et prestations de recherche au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	8
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la contribution aux dépenses mutualisées des projets et prestations de recherche est adoptée à l'unanimité.

11.Principes de gestion des « ressources propres banalisées » des laboratoires de recherche.

Le Président invite Mme ANDREAZZA, Vice-présidente du Conseil d'Administration à présenter les principes de gestion des « ressources propres banalisées » des laboratoires de recherche.

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. ZOUKOUA remercie la Vice-présidente pour sa présentation et souligne que le dispositif proposé permet d'institutionnaliser un fonctionnement attendu de longue date par les directeurs de laboratoire. Il rappelle que la question des réserves financières des laboratoires est un sujet ancien, complexe et sensible, déjà débattu depuis plus de dix ans. Il estime que la clarification des règles de gestion apporte une meilleure lisibilité et des perspectives, permettant d'éviter des situations de blocage. Il s'interroge néanmoins sur la possibilité d'étendre ce type de dispositif aux composantes.

Le Président répond que la situation actuelle impose une forte vigilance. Il rappelle que les reports budgétaires, notamment lorsqu'ils atteignent des montants très élevés, posent de réelles difficultés de pilotage financier à l'échelle de l'établissement. Du point de vue de l'État et des tutelles, il n'existe qu'un seul budget, celui de l'université, et les sommes non consommées, même issues de ressources propres de laboratoires, sont perçues comme des marges disponibles. Cette situation fragilise la crédibilité de l'établissement lors des négociations budgétaires, notamment lorsque l'université sollicite des financements complémentaires. Il précise que les reports importants contribuent également à alourdir le solde budgétaire et compliquent la gestion macro-économique de l'établissement. Il rappelle que le seuil de report retenu (15 %) résulte d'une négociation et vise à limiter l'accumulation de cagnottes excessives, tout en tenant compte des besoins réels des laboratoires. Concernant les composantes, le Président indique que des logiques pluriannuelles existent déjà, mais qu'elles sont mises en œuvre différemment, notamment à travers des dotations modulées selon les projets structurants. Il cite plusieurs exemples récents ou à venir (IUT d'Orléans, IUT de Bourges, UFR DEM'O sur le site de Madeleine), montrant que l'établissement sait accompagner des projets d'envergure lorsqu'ils sont clairement identifiés.

M. ABOUDA indique comprendre les contraintes institutionnelles et la vision externe exposée par le Président. Il souligne toutefois la nécessité de considérer également le point de vue des directeurs de laboratoire, dont l'objectif est d'assurer la continuité des activités de recherche. Il insiste sur l'importance du rôle des gestionnaires pour accompagner finement les laboratoires dans la gestion budgétaire, afin de limiter les reports excessifs. Il interroge, par ailleurs, sur la possibilité d'appliquer la règle des trois ans à d'autres situations que le financement de thèses, notamment pour des dépenses fléchées en masse salariale.

Le Président précise que cette possibilité est volontairement limitée aux seuls doctorants. Il rappelle que le cadre juridique des contrats doctoraux est clair et borné dans le temps, ce qui limite les risques pour l'établissement. Il indique qu'étendre ce dispositif à d'autres types de contrats ferait peser un risque important de transformation de CDD en CDI, avec un impact direct sur le plafond d'emplois de l'université, déjà fortement contraint. Il rappelle que des situations héritées du passé, notamment des recrutements sur ressources propres de laboratoires, ont conduit à des charges pérennes supportées ensuite par le budget central, ce qui pose un problème d'équité et de soutenabilité. Le financement de thèses à partir de reliquats est, en revanche, présenté comme un investissement à faible risque et à fort intérêt scientifique. Il est également rappelé que les situations des laboratoires diffèrent fortement selon les disciplines, notamment entre sciences expérimentales et les sciences humaines et sociales, tant en termes de montants de reliquats que de besoins en équipements.

M. LARIGAUDERIE évoque un manque de clarté perçu par certains personnels de laboratoire concernant les règles et procédures de déblocage des réserves financières, et souligne la nécessité d'une meilleure information.

Mme ANDREAZZA répond qu'une note explicative sera diffusée afin de clarifier les règles et la temporalité de mobilisation des fonds. Elle précise que la gestion des reports ne se fera pas au fil de l'eau, mais selon un calendrier articulé avec la construction budgétaire de l'établissement. Une visibilité sera donnée en fin d'année afin d'intégrer ces éléments au budget initial, avec une éventuelle révision lors du budget rectificatif en fonction de l'évolution des contrats et des reliquats.

Le Président soumet les principes de gestion des « ressources propres banalisées » des laboratoires de recherche au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	8
Total :	28

Décompte des votes :

Abstentions :	1
Votants :	27
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les principes de gestion des « ressources propres banalisées » des laboratoires de recherche sont adoptés à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

12. Actualisation des critères et modalités d'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA).

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une prime annuelle pouvant être attribuée aux personnels BIATSS titulaires. Le dispositif en vigueur jusqu'à présent faisait l'objet d'un constat partagé d'insatisfaction, tant du côté des organisations syndicales que de la gouvernance de l'établissement. Ce dispositif était jugé inadapté pour plusieurs raisons, qui pourraient être précisées si nécessaire. Dans ce contexte, une volonté commune a émergé de rediscuter en profondeur ce mécanisme et de proposer un nouveau cadre. Le Président indique que les travaux menés dans les groupes de travail n'ont pas abouti à un consensus total, mais qu'un accord large s'est néanmoins dégagé sur un certain nombre de principes. Les résultats des différents votes intervenus dans ces instances seront présentés. Le Président conclut en précisant que, bien que cette prime concerne directement les personnels BIATSS titulaires, le dispositif proposé a des implications plus larges et concerne, d'une manière ou d'une autre, l'ensemble de la communauté universitaire. Le Président invite Mme MORET, Directrice des Ressources Humaines à présenter l'actualisation des critères et modalités d'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA).

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. ABOUDA interroge sur l'application du seuil de 10 agents, en particulier pour les très petites structures (laboratoires comptant 2 ou 3 agents), et sur le niveau auquel la décision sera prise dans ces cas.

Le Président indique qu'un principe de regroupement est prévu, notamment pour les laboratoires.

Mme MORET précise que l'ensemble des laboratoires sera regroupé. Une concertation aura lieu lors d'une réunion des directeurs d'unité prévue en janvier, puis un arbitrage final sera rendu au niveau de la direction générale des services.

Le Président complète en soulignant qu'aucun laboratoire ne compte individuellement plus de 10 personnels titulaires. Le regroupement de l'ensemble des laboratoires conduira à la constitution d'un ou plusieurs sous-groupes, l'objectif étant notamment de favoriser les échanges entre directeurs de laboratoire.

Mme MORET ajoute que ce regroupement poursuit également un objectif managérial : il s'agit de permettre un partage des attentes en matière d'encadrement et d'engagement professionnel des agents. Elle précise que, malgré la diversité des disciplines et des technicités propres aux laboratoires, certaines dimensions transversales (telles que l'investissement, l'initiative, la manière de servir et le soutien aux collectifs de travail) dépassent les spécificités disciplinaires et les fiches de poste.

Le Président indique par ailleurs que certaines composantes de petite taille, notamment la formation médicale et la filière kinésithérapie, comptant chacune moins de 10 personnels titulaires, seront également regroupées selon les mêmes principes. Il précise que quelques services de petite taille pourraient aussi être concernés, afin de garantir le bon fonctionnement du dispositif.

M. ABOUDA indique qu'il comprend que le regroupement ne repose pas sur des critères disciplinaires, mais sur des bases managériales communes. Il souligne toutefois que, dans les laboratoires, les directeurs travaillent étroitement avec leurs gestionnaires et que la satisfaction vis-à-vis de ces derniers pourra influencer les échanges et les positions défendues par les directeurs d'unité lors des discussions à venir.

Le Président acquiesce et souligne que ce dispositif sera l'occasion de favoriser des échanges collectifs sur les missions exercées par les gestionnaires. Il observe que certaines pratiques peuvent être perçues comme allant de soi, sans que leur contenu réel soit toujours explicitement partagé. Ces échanges permettront, selon lui, de mieux objectiver les contributions de chacun. Il ajoute que les instances de direction sont capables de prévenir d'éventuelles dérives, comme cela a déjà été le cas sur d'autres sujets sensibles.

M. CATEL remercie pour la présentation et indique avoir compris que le dispositif passe de trois niveaux d'attribution (environ 400 €, 800 € et un niveau inférieur autour de 200 €) à deux niveaux. Il souligne que, à enveloppe constante, cette évolution implique mécaniquement une diminution du nombre de bénéficiaires. Il interroge la gouvernance sur les éléments issus des concertations antérieures ayant conduit à ce choix.

Le Président répond que la suppression d'un troisième niveau vise à rompre le lien implicite qui s'était installé entre les niveaux de prime et les catégories statutaires A, B et C. Il explique que l'existence de trois niveaux conduisait de facto à une correspondance entre catégorie et montant attribué. Le passage à deux niveaux constitue un pari visant à limiter cette logique et à détacher davantage l'attribution du CIA de la catégorie statutaire. Il précise qu'il s'agit d'un choix assumé, dont les effets devront être évalués dans le temps.

M. LARIGAUDERIE s'interroge sur les modalités de ventilation des enveloppes au sein des composantes et des entités concernées. Il demande si cette répartition sera proportionnelle aux effectifs et sur quelles bases elle sera effectuée. Il souligne que le dispositif proposé présente un intérêt en termes de réactivité, les délais d'attribution du CIA ayant été jusqu'à présent très longs. Il considère également que la décentralisation des décisions constitue une évolution positive.

Mme ROIGNOT exprime une opposition de la FSU qui estime que les nouvelles modalités d'attribution du CIA aggravent un dispositif déjà source de nombreuses interrogations et incompréhensions parmi les personnels BIATSS. Elle rappelle le vote du CSA, qui s'est conclu par cinq votes contre, trois abstentions et aucune voix favorable, qu'elle considère comme révélateur des réserves exprimées par les organisations syndicales. Elle souligne que la suppression d'un niveau d'attribution, à enveloppe constante, entraînera une réduction du nombre de bénéficiaires. Mme ROIGNOT précise que le niveau supprimé concernait principalement des agents de catégorie C et s'inquiète des tensions potentielles entre collègues. Elle alerte également sur les effets de la décentralisation des décisions au niveau des services ou composantes, notamment en raison du regroupement d'entités comptant moins de dix agents, ce qui pourrait nuire à la lisibilité et à l'harmonisation des décisions.

Le Président répond que le montant de 220 € précédemment attribué était largement reconnu comme insuffisant. Le relèvement du montant minimal à 400 € constitue, selon lui, une amélioration pour les agents concernés. Il rappelle que, à enveloppe budgétaire constante, toute augmentation des montants entraîne nécessairement une diminution du nombre de bénéficiaires. Il ajoute que l'évolution des effectifs titulaires, en baisse, influe également sur ces équilibres. Il précise que le dispositif ne vise pas à établir des distinctions fondées sur les catégories statutaires et rappelle que les positions des organisations syndicales sur le principe du CIA sont connues. Il souligne néanmoins que les groupes de travail ont exprimé un souhait d'évolution du dispositif, notamment pour répondre aux attentes des cadres et responsables confrontés à des situations de différenciation difficiles à gérer dans le cadre antérieur.

Mme MARTINS DA SILVA indique avoir participé au groupe de travail. Elle précise être contractuelle et ne pas bénéficier du CIA. Elle exprime néanmoins son accord avec le nouveau dispositif, notamment parce qu'il ne distingue pas les catégories statutaires. Elle estime préférable d'attribuer des montants plus significatifs à un nombre plus restreint de bénéficiaires, plutôt que de répartir des sommes faibles à l'ensemble des agents. Elle souligne également que l'investissement professionnel est inégal selon les situations et regrette que la question des personnels contractuels ne soit pas davantage prise en compte dans les débats.

Le Président soumet l'actualisation des critères et modalités d'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	18
Membres représentés :	8
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	8
Votants :	18
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	18
Pour :	12
Contre :	6

→ **Vote du Conseil** : l'actualisation des critères et modalités d'attribution du complément indemnitaire annuel (CIA) est adoptée.

13. Plafond maximum de décharge attribué par l'établissement au titre de l'aménagement de service des enseignants affectés à l'université pour l'année 2026-2027.

Le Président invite M. ABRAHAM, Président du Conseil Académique à présenter le plafond maximum de décharge attribué par l'établissement au titre de l'aménagement de service des enseignants affectés à l'université pour l'année 2026-2027. Pour 2026-2027, il est proposé une enveloppe avec un plafond maximum de décharge fixé à 384 HETD.

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le plafond maximum de décharge attribué par l'établissement au titre de l'aménagement de service des enseignants affectés à l'université pour l'année 2026-2027 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	15
Membres représentés :	9
Total :	24

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	24
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le plafond maximum de décharge de 384 HETD attribué par l'établissement au titre de l'aménagement de service des enseignants affectés à l'université pour l'année 2026-2027 est adopté à l'unanimité.

14. Nombre de semestres attribués par l'établissement au titre des congés de recherches ou de conversions thématiques pour l'année 2026-2027.

Le Président invite M. ABRAHAM, Président du Conseil Académique à présenter le nombre de semestres attribués par l'établissement au titre des congés de recherches ou de conversions thématiques pour l'année 2026-2027.

La présentation est jointe en annexe.

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet le nombre de 10 semestres attribués par l'établissement au titre des congés de recherches ou de conversions thématiques pour l'année 2026-2027 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	Atteint
Membres présents :	17
Membres représentés :	9
Total :	26

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	26
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le nombre de 10 semestres attribués par l'établissement au titre des congés de recherches ou de conversions thématiques pour l'année 2026-2027 est adopté à l'unanimité.

15. Présentation dans le cadre de la délégation de pouvoir du Président accordée par le Conseil d'Administration : tarifs et marchés 2025.

Le Président présente les tarifs et marchés 2025 qui entrent dans le cadre de la délégation de pouvoir du Président accordée par le Conseil d'Administration

À la suite de cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme MARTINS DA SILVA fait part de sa surprise concernant les dépenses engagées par Polytech pour la remise des diplômes, qu'elle chiffre à 133 000 euros. Elle qualifie ce montant de très élevé, notamment au regard des consignes générales de restriction budgétaire évoquées par ailleurs, notamment sur les frais de bouche et certaines dépenses de fonctionnement. Elle s'interroge sur l'origine exacte de ce financement et sur l'éventuelle participation de partenaires extérieurs, tels que des entreprises. En l'absence de ces précisions, elle estime cette dépense excessive et indique qu'elle y est opposée, précisant qu'elle voterait contre si un vote était requis.

Le Président rappelle qu'il est déjà arrivé que certaines dépenses soient refusées lorsqu'elles étaient jugées déraisonnables, citant l'exemple d'un séminaire de laboratoire dont il avait refusé la validation. Il précise toutefois que, dans le cas présent, la dépense n'a pas été validée par lui, la structure concernée relevant du régime des unités dotées d'un ordonnateur secondaire de droit (article 713-9 du Code de l'éducation). À ce titre, le directeur dispose de la capacité d'engager certaines dépenses sans validation préalable de l'échelon central. Concernant le montant, le Président indique partager le constat d'un niveau de dépense élevé, tout en apportant des éléments explicatifs.

Il rappelle que les promotions d'élèves ingénieurs comptent environ 260 à 270 diplômés. En tenant compte de la présence des familles (généralement deux invités par diplômé) ainsi que de personnels et enseignants souhaitant assister à la cérémonie, le nombre total de participants devient rapidement très important. Il souligne que les amphithéâtres de l'université ne permettent pas d'accueillir un tel public, ce qui impose le recours à des lieux extérieurs, générant des coûts significatifs.

Le Président indique que l'observation formulée par une administratrice sera inscrite au compte rendu du conseil et transmise à la direction de Polytech, afin qu'une attention particulière soit portée à ce type de dépenses à l'avenir.

Mme PARET souligne une forte distorsion entre, d'une part, les contraintes budgétaires rencontrées par des collègues de terrain, qui ne parviennent parfois plus à financer un repas lorsque des étudiants viennent nous aider à accueillir du public, et, d'autre part, le niveau de certaines dépenses institutionnelles observées dans ce dossier. Elle invite à mettre ces éléments en perspective avec les débats précédents relatifs aux ressources propres et aux réticences exprimées quant à l'autonomie financière des composantes.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h16.

Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND